



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 janvier 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 01 20- 08- SCOLAIRE- Subvention exceptionnelle pour la classe découverte du cycle 3 des écoles publiques de Vaugneray.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/01/2025
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 14/01/2025
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/01/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Gérard DUPLAT		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école publique a sollicité une demande de subvention pour le projet départ en classe découverte pour le cycle 3 soit les 5 classes de CM1- CM2 de l'école publique.

128 élèves seraient concernés par cette classe découverte pour 4 nuits.

Monsieur le Maire propose que la commune verse une subvention exceptionnelle de 50€/enfant

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DÉCIDE d'allouer à titre exceptionnel une subvention de 6 400€

DIT QUE cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
24 01.25
et de la publication en mairie le
24 01.25

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

